

REUNION DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE HUIT SEPTEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES , Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline – DAGORN Pascale

Messieurs LEGOUPIL Jacques – MAHEUX Jérôme – BUSSON Christophe - LEMARCHAND
Laurent -

Était excusée : Madame Françoise LEBEL qui a donné pouvoir à Madame DAGORN Pascale

Était absent : Monsieur CAILLE Vincent

Madame Yolande MASSELIN a été élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du Conseil du 09 juin 2015 :

Le conseil du 09 juin 2015 ne soulève aucune remarque.

2 / Déplacement du Monument Hameau de la Perruque :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus pour le déplacement du monument au Hameau de la Perruque en donnant l'explication des travaux à réaliser pour la mise en valeur de ce monument sur la parcelle communale :

- 1er devis pour un montant hors-tax de 9 540 € de l'entreprise LEGOUPIL
- 2^{ème} devis pour un montant hors-tax de 7 106 € de l'entreprise PHILIBERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De reporter la décision au prochain conseil car le linéaire de clôtures, le linéaire de bordures et le socle recevant la stèle ne sont pas en concordance entre les devis reçus.
- De contacter une 3^{ème} entreprise pour un devis supplémentaire

3/ Devis LOIR Illuminations :

M. Lemarchand expose au Conseil, le devis définitif de LOIR Illuminations. Ce sujet a déjà été abordé lors de précédentes réunions de Conseil.

Cette année , les illuminations concerneront principalement la Mairie et la Place Piron avec différents motifs. Le devis s'élève à 2 499 € pour une durée de 4 ans. Ce qui comprend la location , la pose, l'allumage, la maintenance, l'extinction, la dépose et le stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote POUR : 10

.....suite de la réunion du 08 septembre 2015.....

4/ CABALOR Mutualisation :

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de groupement de commandes initié par la Communauté de Communes (CABALOR) qui propose les services suivants :

- Contrôle incendie (extincteurs)
- La maintenance du matériel informatique
- Contrôle des installations électriques des établissements recevant du public
- Contrôle périodique des aires de jeux et des équipements sportifs

Nous allons étudier ses propositions pour voir ce qui peut correspondre à nos besoins au niveau de la Commune.

5/ Modification du règlement de la salle des fêtes - caution :

M. Lemarchand donne lecture au Conseil du nouveau règlement de la Salle des Fêtes de la commune.

Il a été décidé de porter à 300 € le chèque de caution demandé lors de la remise des clés après avoir effectué l'état des lieux. Ce chèque sera réexpédié par courrier sous huitaine par la Mairie si aucune dégradation ne s'est avérée.

6/ Questions diverses et informations :

Défense incendie : Une visite de la défense incendie de la Commune a été faite avec le Lieutenant Thierry Boulanger, adjoint au chef du service Prévisions des risques. Il en ressort que l'ensemble des poteaux incendie sont conformes à la réglementation sauf le poteau d'incendie situé Boulevard Maritime à proximité de la Maison de la Nature est trop loin de la voirie. Un déplacement ou un aménagement doit être envisagé pour être dans la conformité des accès pompiers. Un contact sera pris avec les services du Département, le Conservatoire du Littoral dans les meilleurs délais.

Travaux d'assainissement du Moulin d'eau :

Le résultat des appels d'offre fait par le SIVOM sont les suivants :

Réseau principal : Bouygues Immobilier

Raccordement des habitations privées : FLORO TP

Réalisation des travaux envisagés au dernier trimestre de l'année 2015.

Nouvelle réglementation de la publicité extérieure :

La réglementation vient de changer, les panneaux publicitaires devront respecter celle-ci dans leurs nouvelles dimensions. Nous allons être vigilants pour toutes nouvelles publicités et allons demander la mise aux normes des panneaux existantes.

Souscription pour le déplacement du monument de la perruque, Monsieur le Maire informe que l'ensemble des dons reçus à ce jour s'élève à 1 490 € et remercie les donateurs. Cette souscription reste ouverte jusqu'à l'inauguration en Juin 2016.

La cérémonie de signatures des Chartes des 40 ans du Jumelage s'est très bien déroulée. Nos amis Belges sont repartis satisfaits.

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers :

Mme DAGORN demande la possibilité de clôturer la cour de la salle des fêtes pour la sécurité des enfants

lorsque celle-ci est louée.

.....suite de la réunion du 8 septembre 2015.....

Monsieur le Maire répond que la seule place de stationnement handicapée répondant aux normes de l'accessibilité est présente dans cette cour ce qui nous oblige à laisser un accès permanent.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 20 heures 30 minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal